Informations de base

1997/0271(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Agriculture, élargissement 1995: prolongation des mesures provisoires Abrogation 2008/0104(CNS) Modification 1999/0179(CNS) Modification 2003/0144(CNS) **Subject** 3.10 Politique et économies agricoles **Zone géographique** Autriche Finlande Suède	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Pêche	2063	1997-12-18

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/10/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0536	Résumé
21/11/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/12/1997	Vote en commission		
18/12/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
18/12/1997	Fin de la procédure au Parlement		

23/12/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0271(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Abrogation 2008/0104(CNS) Modification 1999/0179(CNS) Modification 2003/0144(CNS)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède (1994) N 149-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/09511

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0618/1997 JO C 014 19.01.1998, p. 0050-0059	17/12/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1997)0536 JO C 352 20.11.1997, p. 0011	24/10/1997	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1997/2596
JO L 351 23.12.1997, p. 0012 Résumé

Agriculture, élargissement 1995: prolongation des mesures provisoires

1997/0271(CNS) - 18/12/1997 - Acte final

OBJECTIF : prolonger pour l'Autriche, la Finlande et la Suède, la période pendant laquelle des mesures transitoires peuvent être prises dans le domaine agricole (notamment dans le secteur laitier pour la Suède et la Finlande). MESURE DE LA COMMUNAUTE : Règlement 2596/97/CE du Conseil prolongeant la période prévue à l'article 149, par. 1, de l'acte d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. CONTENU : Le règlement prolonge jusqu'au 31.12.1998 la période pendant laquelle des mesures transitoires peuvent être prises pour faciliter le passage du régime existant lors de l'adhésion vers le régime résultant de l'application des organisations communes de marchés. En outre, le règlement dispose qu'en ce qui concerne la teneur en matière grasse du lait destiné à la consommation humaine en Finlande et en Suède, cette période sera prolongée de 2 ans jusqu'au 31.12.1999. ENTREE EN VIGUEUR : le règlement entre en vigueur le 01.01.1998.

Agriculture, élargissement 1995: prolongation des mesures provisoires

1997/0271(CNS) - 24/10/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF : prolonger d'une année, pour l'Autriche, la Finlande et la Suède, la période pendant laquelle des mesures transitoires peuvent être prises. CONTENU : l'article 149, par.1, de l'Acte d'adhésion de l'Autriche, la Suède et la Finlande prévoit une période pendant laquelle la Commission peut arrêter des mesures transitoires nécessaires pour faciliter le passage du régime agricole existant dans ces 3 Etats membres avant leur adhésion à celui résultant des organisations communes de marché (notamment, si l'application des nouvelles mesures se heurte pour certains produits à des difficultés sensibles). Cette période expire le 31.12.1997. Etant donné que des difficultés subsistent ou sont susceptibles de persister dans certains secteurs, la Commission propose de prolonger cette période d'un an jusqu'au 31.12.1998. Les mesures transitoires en cause visent en particulier, en ce qui concerne l'Autriche, la délimitation de la zone viticole pour l'application de certaines pratiques et traitements oenologiques, dans le secteur du vin.

Agriculture, élargissement 1995: prolongation des mesures provisoires

1997/0271(CNS) - 17/12/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition de règlement (procédure sans rapport).